

123MULTINOVA IV

L'expérience de grands gérants au service de votre patrimoine

123**VENTURE** 



QUI EST 123VENTURE ? -----

123Venture est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et membre de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC).

Avec plus de 250 millions d'euros sous gestion et 16 000 clients, 123Venture figure parmi les plus importantes sociétés de gestion de capital-investissement dédiées aux clients privés.

123Venture propose différents supports d'investissement (FCPR, FCPI, FIP, mandats de gestion) tous basés sur le concept innovant de la multi-gestion.



123Venture a été élue meilleure Société de gestion de FCPI/FIP en 2006 par les Conseillers Financiers Indépendants.*

UNE FISCALITÉ ATTRAYANTE

FCPI : Un double avantage fiscal

Un FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation) est un Fonds Commun de Placement investi à 60% minimum dans des entreprises non cotées innovantes à fort potentiel de croissance. Le solde de 40% est investi librement sur des supports financiers diversifiés (actions, obligations...).

Sous réserve d'une durée de détention des parts de 5 ans, la souscription à un FCPI offre un double avantage fiscal :

Une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 25% des versements effectués, dans la limite de 12 000 € pour un célibataire et de 24 000 € pour un couple, soit une économie respective d'impôt sur le revenu de 3 000 € et 6 000 € maximum.

Une exonération d'impôt sur les revenus et les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).

Les avantages fiscaux du FCPI se cumulent avec ceux du FIP. Un couple peut ainsi bénéficier d'une réduction totale d'impôt sur le revenu de 12 000 € (6 000 € dans le cadre du FIP et 6 000 € dans celui du FCPI).

Les parts du FCPI 123MULTINOVA IV doivent être conservées 8 ans*. A partir de la 5^{ème} année, 123Venture pourra procéder à des distributions, en fonction des disponibilités du FCPI 123MULTINOVA IV.

ZOOM SUR LES FCPI & FIP : des produits complémentaires

FIP & FCPI ont plusieurs points communs au premier rang desquels figurent les avantages fiscaux. En revanche, ils se distinguent par le type d'entreprises financées : alors que les FCPI financent des sociétés innovantes de croissance, les FIP ont pour objet de financer des PME matures et rentables (réalisant de 10 à 50 millions d'euros de chiffre d'affaires) oeuvrant dans des secteurs d'activité traditionnels.

Alors, que choisir ?

Le FIP est un placement moins offensif que le FCPI et il est conseillé de panacher sa souscription entre FIP et FCPI.

... et quelle que soit la stratégie retenue, les avantages fiscaux se cumulent !

* Sauf cas légaux de rachat (licenciement, invalidité, décès).



UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT UNIQUE

Une partie de l'actif du FCPI (au minimum 60%) est investie dans des sociétés innovantes, le solde étant placé sur des produits financiers diversifiés.

60% investis dans des sociétés innovantes de croissance

Type de sociétés recherchées :

- / PME établies en phase de croissance et de développement ;
- / PME européennes innovantes, dans tous secteurs d'activité.

Le FCPI construira un portefeuille diversifié de sociétés afin de minimiser l'exposition du fonds à un seul secteur d'activité.

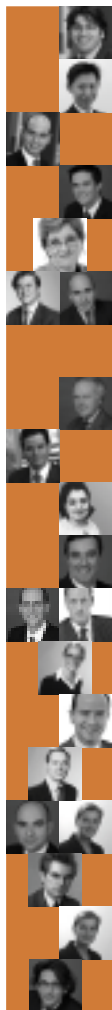
Stratégie d'investissement :

123Venture se distingue par une stratégie d'investissement unique sur le marché des FCPI/FIP : la multi-gestion.

Les FCPI et les FIP gérés par 123Venture co-investissent aux côtés de plusieurs gérants de capital-investissement. Ces gérants, sélectionnés pour la pertinence de leurs analyses et la robustesse de leurs performances, ont la particularité de travailler uniquement pour le compte de grands investisseurs institutionnels.

Ainsi, à la différence des FCPI classiques qui s'appuient sur l'expertise d'une seule équipe de gestion (mono-gestion), 123MultiNova IV bénéficiera de l'expérience de plusieurs gérants, chacun spécialisé dans un secteur ou un style de gestion spécifique. Cette stratégie permet de mieux diversifier son placement en termes de secteurs d'activité, de tailles d'entreprises et de styles de gestion.




“La combinaison de plusieurs gérants spécialisés a pour objectif d'améliorer la régularité de la performance et de réduire le risque.”



40% investis librement

Choisissez le profil d'investissement qui vous convient

Afin de mieux s'adapter à votre situation patrimoniale, 123MULTINOVA IV vous offre la possibilité de choisir le degré de risque que vous souhaitez privilégier sur la partie non investie dans des sociétés innovantes. Vous pouvez ainsi choisir d'investir sur des fonds actions gérés par Carmignac Gestion et Merrill Lynch IM (Compartiment Dynamique), sur des produits structurés obligataires gérés par Adequity (Compartiment Equilibre) ou de répartir votre investissement sur les deux compartiments.

	Compartiment dynamique (parts A')	Compartiment équilibre (parts A'')	
Profil de risque	Gestion offensive / Actions	Gestion défensive / Produits structurés obligataires	
Actions	Gestion défensive		
Stratégie d'investissement	Objectif : participer au dynamisme des marchés actions. Le compartiment dynamique est principalement investi dans le cadre d'une allocation diversifiée en fonds actions européennes et internationales	Objectif : surperformer les placements obligataires. Les produits structurés de la gamme adequity offrent la possibilité de participer à la progression des marchés actions tout en limitant le risque pris sur le capital.	
Gérants	 CARMIGNAC GESTION	 BLACKROCK MERRILL LYNCH INVESTMENT MANAGERS	 Adequity
Actifs sous gestion	10 milliards €	576 milliards \$	1 milliard €

LES AVANTAGES DU FCPI 123MULTINOVA IV

1 Un couple risque / rentabilité attractif

Les FCPI comportent une part de risque (Cf avertissement AMF). L'association de plusieurs équipes, chacune spécialisée dans un secteur ou un style de gestion spécifique, permet de constituer un portefeuille de participations très diversifié et de réduire le risque.

2 Une stratégie d'investissement éprouvée

123Venture utilise depuis plusieurs années cette stratégie de multi-gestion avec succès. Elle a ainsi construit pour le compte de ses clients des portefeuilles extrêmement diversifiés : pas moins de 120 sociétés non cotées financées à travers l'Europe dans une vingtaine de secteurs d'activité différents.

3 L'expérience de la gestion

123Venture est l'un des plus importants gérants de FCPI/FIP en France*. Par ailleurs, 123Venture a été élue meilleure Société de gestion de FCPI/FIP en 2006 par les Conseillers Financiers Indépendants.

Souscrivez avant le 31 décembre... et économisez jusqu'à 6 000 € d'impôt sur vos revenus de l'année

Société de gestion : 123Venture

Dépositaire : RBC Dexia Investor Services

Valeur d'origine des parts A' et A'' : 500 €

Souscription minimale : 3 parts A, indifféremment A' et / ou A''.

Valorisation : semestrielle

Durée de placement : 8 ans. Les demandes de rachat sont impossibles pendant cette période en dehors des cas légaux (licenciement, invalidité, décès). En revanche, à partir de la cinquième année, la Société de Gestion pourra procéder à des distributions, en fonction des disponibilités du FCPI 123MULTINOVA IV

123MULTINOVA IV est conseillé par :



123VENTURE 

Société de Gestion agréée par l'Autorité des
Marchés Financiers - Agrément GP 01-021
41, boulevard des Capucines
75002 Paris France
Tél. : +33 (0) 1 49 26 98 00
Fax : +33 (0) 1 49 26 98 19
info@123venture.com
www.123venture.com

Structuration des frais

Frais annuels	Montant ou taux TTC	Assiette	Plancher
Frais de gestion	3,75%	Actif net	-
Rémunération du dépositaire	0,24 % maximum	Actif net	25 000 €
Autres frais relatifs aux obligations légales du fonds	0,25 % maximum	Actif net	25 000 €
Frais liés aux investissements	0,50% maximum	Actif net	-

Frais ponctuels	Montant ou taux TTC	Assiette	Plancher
Droits d'entrée	5 % maximum	Montant de la souscription	-
Frais de constitution	1 % maximum	Montant des souscriptions	-

Avertissement AMF

L'Autorité des Marchés Financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques liés à l'investissement dans les FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation). Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants :

- Le fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère innovant ayant moins de 2000 salariés et n'étant pas détenues majoritairement par une ou plusieurs personnes morales. Les 40% restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice du FCPI).

- La performance du fonds dépendra du succès des projets de ces entreprises. Ces projets étant innovants et risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement. En contrepartie des possibilités de gain associés à ces innovations et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent.

- Votre argent peut être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de la valeur liquidative est délicat.

- Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, le seuil de 60% précédemment évoqué devra être respecté dans un délai maximum de deux exercices et vous devez conserver vos parts pendant au moins cinq ans. Cependant, la durée optimale de placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissement du fonds dans des entreprises dont le délai de maturation peut être plus long.

Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre porteur de part, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.